



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'installation d'une colonne d'affichage devant l'édifice du 8695, rue Hochelaga Est, au bénéfice de Solidarité-Mercier-Est (RCA18-27001).
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire des dispositions relatives au secteur du PPU l'Assomption Nord (01-275-114).

Le 2 mai 2018, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré relativement au Règlement 01-275-114.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 8<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2018.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Magella Rioux**